

19 janvier 2016



Ferc-Sup et SNTRS CGT

Permanence tous les jours de 9H à 17h30

à la maison des syndicats

Tel : 01 44 27 30 60

Email : cgtp6@courriel.upmc.fr

<http://upmc.fercsup-cgt.net>



Le 26 janvier, journée d'action intersyndicale dans toute la Fonction publique pour nos salaires, nos carrières et le service public

La CGT, FO, Solidaires appellent à une journée d'action le 26 janvier dans l'ensemble de la Fonction publique, ainsi que la FSU (Snesup, SNCS) dans l'enseignement supérieur et la recherche, pour

- Un statut et un véritable déroulement de carrière
- Une revalorisation immédiate et significative de la valeur du point d'indice et le rattrapage de la pertes de pouvoir d'achat.
- Un service public de proximité garant de la cohésion sociale.

Pour nos salaires, contre les primes au mérite, Après 6 ans de gel du point d'indice, le gouvernement envisage un dégel pour 2017... juste avant les élections.

Mais il annonce d'emblée qu'il sera bien en deçà des attentes !

Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000, il serait aujourd'hui à 5,29 euros au lieu de 4,63. Un adjoint technique 2^{ème} classe toucherait ainsi 212 euros de plus en début de carrière, un ingénieur d'étude 2^{ème} classe 242 euros, un maître de conférences 337 euros.

Ces pertes de salaire, **c'est de l'argent volé aux fonctionnaires**. Il a pour une petite partie été compensé par des primes au moment du passage à l'autonomie des universités. Mais ces primes, qui ne comptent pas pour la retraite, sont de plus en plus à la tête du client. Une enveloppe de 800 euros par personnel BIATSS était ainsi distribuée pour la PII (prime d'investissement individuel) de décembre. Mais bien souvent ces primes ont été modulées au bon vouloir du chef de service.

Au 1er janvier 2017, **un nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, va remplacer l'ensemble des primes des fonctionnaires**, y compris la PPRS (prime de participation à la recherche scientifique). Ces primes ne seront plus liées au grade de l'agent, mais dépendront de la fonction occupée. Et même à fonction équivalente, elles seront largement modulables. **En clair, la PPRS, qui est directement proportionnelle aujourd'hui au salaire, va exploser et être modulée à la baisse pour les agents occupant des fonctions jugées inutiles** ou dont la tête ne revient pas à un responsable hiérarchique.

Pourtant, le passage au RIFSEEP n'a rien d'obligatoire : les chercheurs et enseignants-chercheurs en seront exemptés. Les directions d'organismes et d'universités préfèrent en effet garder le système de primes actuel (la PEDR, ex prime d'excellence scientifique), qui est encore plus inégalitaire : seuls 20% des chercheurs touchent cette prime !

Ces primes montent les personnels les uns contre les autres et sont destructrices pour les collectifs de travail. C'est pourquoi CGT revendique des primes à 20% du salaire pour tous les personnels, avant réintégration dans le salaire.

Pour le service public, contre les restructurations

La Fonction publique fait l'objet d'un véritable plan social, avec des suppressions d'emplois et des réorganisations. A l'UPMC, **la plupart des services sont en sous-effectifs suite à des départs non-remplacés. Le nombre de contractuels explose**, avec des contrats de plus en plus courts. Pour les personnels en CDD, ce sont des changements de postes continus. Pour les titulaires, la nécessité de former des collègues qui partent une fois qu'ils prennent leurs marques et des changements d'interlocuteurs dans les services.

Le gouvernement tout comme la présidence de l'université prétendent qu'on peut faire plus avec moins. C'est le sens de la fusion de l'UPMC avec la Sorbonne. Il ne s'agit pas tant de fonder une grande université pluridisciplinaire, mais avant tout de créer une nouvelle couche, un centre de pouvoir toujours plus déconnecté des personnels et de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de mutualiser les services. Ainsi, l'ensemble des services centraux devront être fusionnés au moment de la fusion effective en 2018. Mais que va-t-il arriver aux services dont l'analogie a été externalisée à la Sorbonne ?

Même l'avenir du restaurant administratif de Jussieu est un secret

- Le bâtiment F devant être détruit, il serait normal que les personnels, les instances représentatives (CT, CHSCT, CA) soient informées de l'avenir du restaurant administratif de Jussieu. Depuis le printemps 2015, nous nous heurtons à la loi du silence. Tu trouveras ci-dessous la lettre envoyée le 14 octobre 2015 par les représentants CGT au CHSCT :

Monsieur le Président,

Ne parvenant pas à obtenir d'éclaircissement sur l'étude demandée conjointement par l'université et le Crous sur le devenir du restaurant administratif, nous avons été amenés à faire intervenir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

Le 10 septembre 2015 la CADA a émis un avis favorable (n° 20153150), en soulignant qu'il appartenait à l'université Pierre et Marie Curie de transmettre notre demande de communication à l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France (EPAURIF). Un courriel du 12 octobre nous indique que l'université ne s'est effectivement acquittée de cette obligation que le 1er octobre, soit plus de 4 mois après notre demande.

Vous avez indiqué à la CADA ne pas détenir le contrat passé par l'EPAURIF avec son prestataire. Cette réponse dissimule mal le refus d'informer qui la sous-tend. Le contrat dont vous prétendez tout ignorer résulte d'une mission d'étude que vous avez confiée à l'EPAURIF en 2014 et dont nous avons incidemment appris l'existence dans un rapport d'inspection du restaurant administratif. Soulignons que ce rapport a lui aussi été obtenu après saisine de la CADA (n° 20144349 du 6 novembre 2014) ! Nous refusons de croire que l'université ne dispose d'aucun élément qui aurait pu nous être transmis normalement lorsque nous l'avons demandé en mai 2015, faute de l'avoir été sans que nous le demandions dès 2014. Ne nous berçant d'aucune illusion sur la volonté de l'université de nous informer normalement sur ce dossier, nous vous demandons donc copie du mandat que vous avez donné à l'EPAURIF pour mener une étude sur le devenir du restaurant.

- Le Président n'a toujours pas daigné préciser le mandat donné à l'EPAURIF, la CADA a été saisie à nouveau en décembre !
- En attendant, la fréquentation de ce restaurant chute (hausse des tarifs, carte IZLY, nouvelle convention avec le CROUS au détriment des usagers)

Du 10/10/2014 au 10/11/2014		Du 10/10/15 au 10/11/2015		évolution de la fréquentation
Nb de jours	Nb de passages	Nb de jours	Nb de passages	
22	33 403	22	30 125	-9,81%

- Comme par hasard, dans le seul document connu, il était prévu une diminution de la superficie des futurs locaux du restaurant des personnels de Jussieu

Qui veut céder son bureau sur le campus de Jussieu

La direction de l'UPMC mène des négociations sur les locaux dans plusieurs UFR pour récupérer des m², pour procéder dit-elle à des « rééquilibrages » entre composantes et faire des réserves immobilières « pour l'avenir » (?). Rééquilibrage ? Il faut traduire : tout le monde doit se tasser ! Et en attendant la pluie d'or d'hypothétiques pléthores de distingués ERC dans un avenir indéterminé, les quidams, somme toute ordinaires, voire besogneux, qui peuplent les diverses structures de l'UPMC vont devoir se tasser et travailler dès maintenant dans de mauvaises conditions. Et oui, on est toujours le mauvais chercheur de quelqu'un ... le bénéficiaire d'une bourse ERC reçoit de gros financements européens permettant de constituer une équipe avec des personnels et du matériel mais dont l'attribution dépend des locaux que l'université peut « offrir » à ce brillant chercheur (l'université peut alors ponctionner un peu du gros financement) ! Le bonheur de quelques-uns, au détriment de tous les autres !

Après avoir délesté l'UFR d'ingénierie, la vice-présidence recherche demande donc à la direction de l'UFR de physique de libérer des locaux.

Cette demande exacerbe les tensions à l'intérieur de l'UFR entre les labos et à l'intérieur même des labos, où chacun épie l'autre pour voir quelles salles sont utilisées ou pas de manière optimale, quel bureau est rentabilisé ou pas en terme d'occupation, quelle cafétéria est fréquentée ou ne l'est pas. Les labos pointés du doigt essaient de dévier le tir sur d'autres labos....

Les rumeurs vont bon train : **la physique et certains de ses labos « surdotés » pourraient faire don de m² à la chimie** qui est « sous-dotée », les équipes pourraient accueillir dans leurs locaux des personnalités extérieures avec lesquelles elles ne travaillent pas pour combler les locaux libérés ... bref de quoi alimenter les discussions entre collègues à la cantine ! En chimie l'emménagement dans le secteur Est dont la plus grande partie vient à peine de démarrer a été précédé d'après renégociations à la baisse des surfaces attribuées en 2010 à chaque structure : la promesse de locaux supplémentaires apparaît comme une mauvaise plaisanterie.

La présidence organise la pénurie et joue sur tous les tableaux :

1°/ Il y aurait des "normes", mais elles ne sont jamais publiques et fluctuent dans le temps, ce qui permet de forcer la main aux laboratoires dans leurs projets d'aménagements sans se préoccuper des réalités telles que les besoins de réunions, les conférences "hors planning", l'accueil de stagiaires, de collaborateurs externes ou de visiteurs (même si l'université ne les finance plus !).

2°/ Les composantes sont censées être responsables de leur projet d'aménagement sans qu'ait été menée en amont la réflexion sur la définition de standards d'aménagements fonctionnels et techniques avec les professionnels en connaissant les contraintes. Il est logique que le résultat ne soit pas optimum. De leur côté, les fournisseurs de l'EPAURIF ont profité de la situation et pris la latitude d'installer des matériels pas forcément adaptés (voire déclassés) sans que ne soient pris en compte ni l'usage effectif des locaux, ni la maintenance. En même temps, tout est organisé pour bloquer la remontée des problèmes et dans bien des cas il a fallu emménager dans des locaux inadaptés... Bref, la présidence impose à ses composantes la fausse "autonomie" qu'elle connaît avec le ministère !

3°/ La présidence fait maintenant subir les effets de ces errements aux personnels, qu'il s'agisse d'emménagements "au forceps" dans les locaux inadaptés ou de réaffectations autoritaires des surfaces fraîchement attribuées avec à la clé une instabilité permanente et la perspective de déménager encore !

Pour mettre un terme à cette situation, il faut la transparence sur les règles d'attribution des locaux, la prise en compte des situations effectives et la transparence sur les arbitrages qui en résultent !

Dernière minute : suppression des échelons accélérés

Le gouvernement entend appliquer « à la lettre » le protocole PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations), malgré son rejet par les syndicats majoritaires en septembre. Ce protocole contenait quelques mesures positives, comme l'intégration d'une toute petite partie des primes dans le salaire, mais beaucoup de négative dont la suppression des échelons accélérés qui devrait entrer en vigueur rapidement.

Prison ferme contre 8 syndicalistes : le gouvernement devra rendre compte !

Communiqué de presse commun CGT, FNIC CGT, UD 80,
UL Amiens Z.I., SYNDICAT CGT Goodyear

Les 7 longues années de lutte des salariés de Goodyear, face à la multinationale, ont été marquées de conflits durs et âpres avec un patronat violent ayant recours à des vigiles, des hommes de main omniprésents dans les ateliers, l'entreprise, pour faire peur, faire taire les salariés et leur faire accepter la fermeture de leur usine.

Toutes les plaintes des militants CGT Goodyear pour que le droit du travail, la santé des salariés soient respectés, ont été déposées au commissariat, transmises au Procureur de la République; mais mises au panier et classées sans suite.

Après 7 années de combat, un accord est signé entre la direction et la CGT, avec des dimensions sociales et l'abandon de toutes les procédures judiciaires à l'encontre des militants CGT.

Le Procureur de la République, sans doute soutenu par sa hiérarchie, voire le 1er Ministre, décide seul de poursuivre l'action devant les tribunaux contre 8 militants CGT. Il demande au juge de condamner ces 8 militants à 24 mois de prison dont la moitié ferme. Le juge vient de prendre la décision de suivre le procureur en condamnant 8 représentants des salariés de Goodyear à 24 mois de prison dont 9 mois fermes avec 5 années de mise à l'épreuve.

Défendre les intérêts des salariés devient ainsi un délit aux yeux de ce pouvoir qui prétend rendre justice dans le pays ! Justice à soi-même, puisqu'il n'y a plus aucune plainte de la société Goodyear, ni de quelconque !

L'APPEL CONTRE CETTE DÉCISION EST ENGAGÉ ET DÈS MAINTENANT, PARTOUT, DES COMITÉS DE DÉFENSE POUR LES DROITS ET LIBERTÉS DOIVENT ORGANISER, RASSEMBLER, MOBILISER L'ENSEMBLE DES SALARIÉS, DE LA POPULATION CIVILE POUR LE RESPECT DES DROITS ET LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES.

POURQUOI TANT DE HARGNE CONTRE LA CGT ?

C'est la première fois dans l'histoire de la République que, sous un gouvernement dit « de gauche », de telles peines sont infligées à des syndicalistes. Le gouvernement devra rendre des comptes aux salariés, à la population, aux électeurs le moment venu.

Le gouvernement est responsable de la justice de son pays ! Une justice qui place le militant syndical au rang de délinquant est une justice de classe.

Le contexte actuel qu'utilise le gouvernement de « l'état d'urgence » ne justifie pas la mise en cause de l'activité et de l'action syndicales. Cette décision est un choix politique répressif contre les droits et libertés des citoyens à se défendre dans leur travail avec les syndicats, ce que dénonce la CGT depuis l'instauration de « l'état d'urgence ».

LA CGT, TOUTE LA CGT, NE LAISSERA PAS EMPRISONNER SES MILITANTS !

Si le gouvernement veut déclarer la guerre au syndicalisme CGT, il devra en assumer les conséquences.

Toute la CGT, tous ses militants avec les salariés et tous ceux, pour qui la justice n'est pas un instrument politicien, sont appelés à organiser la riposte.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 12 janvier 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr